



Catherine Chabaud a consacré sa journée à la sécurité maritime dont elle a fait une de ses priorités. © Ouest-France

## **En visite dans le Morbihan, jeudi 4 juin 2026, la ministre déléguée à la Mer Catherine Chabaud a annoncé une série de mesures pour renforcer la sécurité en mer des marins professionnels.**

Campagne de sensibilisation au **port du VFI (Vêtement à flottaison intégrée)**, relance d'un programme de développement d'un modèle plus adapté pour les pêcheurs, augmentation des contrôles en mer et des sanctions..., la ministre déléguée à la Mer Catherine Chabaud veut faire de la sécurité en mer sa priorité. Après avoir annoncé **des mesures pour les plaisanciers**, comme la possibilité de verbalisation pour ivresse manifeste ou défaut de maîtrise, elle est venue rencontrer les professionnels de la mer à l'occasion des quinzièmes rencontres de la sécurité maritime l'Institut Maritime de Prévention (IMP) à Lorient (Morbihan) jeudi 4 juin 2026.

### **23 morts en 2025**

Les chiffres présentés par le BEA mer, le Bureau enquête accidents mer, rappellent que la mer reste un espace dangereux et parfois mortel. « En 2025, 403 accidents ont été recensés en France, faisant 23 morts ou disparus et 118 blessés. En Bretagne, c'est 90 accidents avec un décès et neuf blessés. 74 % des accidents concernent la pêche qui reste un secteur où la dangerosité reste une réalité quotidienne particulièrement sur des navires vieillissants leur moyenne d'âge est de 35 ans », synthétise la ministre pour qui tous ces accidents ne sont pas des fatalités mais le résultat de conditions de travail difficiles, de conditions de mer et quelque fois d'absence d'équipements. « **Sur 53 chutes à la mer, ces cinq dernières années, dix-huit marins sont décédés, dont quatorze qui ne portaient pas de VFI, pourtant obligatoire depuis 2007** », regrette Catherine Chabaud qui justifie ainsi sa demande auprès des autorités maritimes d'intensifier les vérifications à bord des navires. « Et le non port du VFI doit systématiquement donner lieu à des sanctions comme le prévoit le code des transports. »

Ces contrôles seront accompagnés d'une campagne de sensibilisation « Parfois la vie ne tient qu'à un VFI », annoncée ce jeudi, ainsi que le développement d'exercices en partenariat avec la SNSM, la généralisation des balises de détresse individuelle et la relance du programme VFI Andro qui consiste à développer un gilet avec moins de points d'accroches pour les fileyeurs et caseyeurs qui craignent qu'ils se prennent dans les filins et filets. Quant à la modernisation des navires de pêche, elle compte sur le plan France relance et les aides européennes comme celles du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) qui ont déjà engagé 120 millions

d'euros pour la décarbonation de la flotte.

*Olivier Cléro*